



Séminaire des régies d'eau et d'assainissement **(Grenoble, le jeudi 18 septembre 2008)**

Ce séminaire est destiné à permettre un large échange d'expériences entre les responsables des régies d'eau et d'assainissement. Il a également pour objectif d'informer plus complètement les collectivités sur le retour en régie, à partir de cas concrets. Il est ouvert aux responsables des collectivités qui ont choisi la délégation de service public, s'ils souhaitent avoir un éclairage sur le mode de gestion en régie.

Le séminaire est organisé par la FNCCR, dans le cadre du comité d'Orientation des régies d'eau et d'assainissement créé au sein de la Fédération. La régie de l'eau de Grenoble apporte son concours à l'organisation de ce séminaire.

Programme détaillé du séminaire page 2

Conditions d'inscription page 4

Bulletin d'inscription page 5

Horaire et lieu du séminaire

Le séminaire se tiendra dans l'**auditorium du Musée de Grenoble** (enregistrement et accueil à 8h30, la séance de travail commence à 9h00) – 5 Place de Lavalette – Grenoble.

Accès :

- depuis la gare de Grenoble: prendre le TRAMWAY (ligne B – direction « Gières Plaine des Sports ») et descendre à la station « NOTRE DAME-MUSEE » (environ 20 minutes de trajet)
- pour plus de renseignements sur les transports en commun à Grenoble: site: <http://www.semitag.com>
- en voiture : parking payant de 767 places en sous-sol du musée (suivre la direction « Parking du Musée de Grenoble »)

Hébergement :

Les participants au séminaire qui souhaitent réserver une chambre d'hôtel à Grenoble doivent le faire directement. Ils peuvent consulter la liste des hôtels, et même éventuellement effectuer en ligne leur réservation, sur le site de l'office du tourisme de Grenoble :

<http://www.grenoble-isere-tourisme.com> (rubrique « hébergement »)

Il est recommandé de réserver dès que possible.

Séminaire des régies d'eau et d'assainissement
(jeudi 18 septembre 2008, dans les locaux du musée de Grenoble)

Programme

9h00 - Ouverture – M. Michel Destot, député-maire de Grenoble

9h20 - La gestion en régie de l'eau et de l'assainissement à Grenoble :

- **le service public de l'eau de la Ville de Grenoble, hier, aujourd'hui et demain**
- **le retour en régie du service de l'assainissement de Grenoble-Alpes-Métropole (la METRO)**

M. Eric Grasset, président de la régie de l'eau de Grenoble, vice-président de la METRO (en charge notamment des risques majeurs et de l'eau)

M. François Diaz, vice-président de la METRO en charge de l'assainissement, maire de Saint-Paul de Varces

M. Jacques Tcheng, directeur de la régie de l'eau de Grenoble

M. Bruno Maneval, directeur de la régie « assainissement » de la METRO

10h00 - Les régies de l'eau et de l'assainissement de Nantes-Métropole :

- **des régies fonctionnant sous le contrôle de la collectivité**
- **une comparaison permanente de l'efficacité des régies et des exploitants privés**

M. Raymond Lannuzel, vice-président de la Communauté urbaine de Nantes, chargé de l'eau potable et de l'assainissement

M. Philippe Marest, directeur général-adjoint de Nantes-Métropole

M. Jean-Luc Perrouin, directeur de l'eau de Nantes-Métropole.

10h40 - Le Syndicat des eaux de la Veauce, une régie rurale dans la Drôme des collines (créée en 1949, desservant 12 000 habitants)

- **un personnel impliqué et polyvalent**
- **des compétences techniques (SIG, bornes de puisage, télégestion, modélisation du réseau,)**
- **un service durable (financement sans emprunt des investissements nécessaires)**
- **une mesure de la satisfaction des usagers**

M. Max Osternaud, président du Syndicat des eaux de la Veauce

M. Pierre Savinel, directeur du Syndicat des eaux de la Veauce.

11h20 – Table-ronde: comment défendre, au niveau des instances européennes, le libre choix du mode de gestion et la gestion publique des services d'eau et d'assainissement ?

- **les principaux enjeux actuels de la politique communautaire en matière de gestion des services publics locaux**

M. Michel Desmars, chef du service de l'eau de la FNCCR

- **l'exemple des villes allemandes :**

- **comment sont organisées les entreprises publiques qui distribuent l'eau potable et assurent l'assainissement des eaux usées ;**

- **quels moyens sont mis en œuvre pour convaincre les responsables européens de l'efficacité d'une telle organisation**

M. Uwe Wrieden, maire de Wietzenndorf (Basse Saxe)

M. Klaus Nützenberger, directeur d'Eurocommunale (bureau de représentation des villes allemandes à Bruxelles)

- **Aqua Publica Europea : une nouvelle association qui défend la gestion publique de l'eau auprès des instances européennes**

Mme Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris chargée de l'eau et de l'assainissement.

12h30 - Déjeuner

14h00 – Atelier sur le retour en régie (présentation de plusieurs cas dans des collectivités de caractéristiques différentes)

14h00 - Le cas d'une grande ville : Paris.

- **le choix d'une régie dotée de la personnalité morale pour la distribution d'eau potable ;**
- **les motifs de ce choix, et les résultats attendus.**

Mme Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris, chargée de l'eau et de l'assainissement.

14h45 – La démarche d'un syndicat rural, le Syndicat intercommunal des eaux de Piennes : M. Lucien Mazzocco, président du Syndicat.

15h30 – La création de la régie « Castraise de l'eau » : M. Pascal Bugis, maire de Castres et M. Pierre Lapellerie, directeur de Castraise de l'eau.

16h15 – Le retour en régie de la Ville de Venelles : M. Jean-Pierre Saez, maire de Venelles et M. Max Bariguan, directeur de la régie de l'eau de Venelles.

Les trois dernières collectivités présenteront des exemples de retours en régie réussis – outre les éléments spécifiques à chaque contexte local, les intervenants aborderont notamment :

- **la transmission des informations détenues par le délégataire sortant au moment de la création de la régie ;**
- **le rachat de certains équipements appartenant au délégataire (y compris, dans certains cas, les compteurs), le versement d'indemnités ;**
- **le sort du personnel du délégataire et le statut du personnel de la régie ;**
- **le recouvrement des recettes de la régie (facturation, relations avec le comptable public, création éventuelle d'une régie de recettes) ;**
- **le recours éventuel à des entreprises extérieures pour assurer une partie des tâches d'exploitation, et l'organisation des astreintes ;**
- **les outils de pilotage de la régie.**

17h00 - Conclusion : M. Paul Raoult, sénateur du Nord, président des syndicats d'eau et d'assainissement du Nord, président du conseil d'orientation des régies d'eau et d'assainissement de la FNCCR.

Séminaire des régions d'eau et d'assainissement
(Grenoble, le jeudi 18 septembre 2008)

Conditions d'inscription

- Les inscriptions doivent être adressées à la FNCCR, 20 boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris, accompagnées du règlement :
- soit par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de la FNCCR, joint au bulletin d'inscription ;
- soit par mandat administratif ou virement au compte de la FNCCR, en indiquant sur le mandat ou virement « séminaire des régies d'eau »
code banque : 20041 code guichet : 00001
n° de compte : 0140763J020 clé : 69
La Banque Postale – Centre de Paris

- Les tarifs d'inscription (incluant la participation au séminaire et le déjeuner) sont les suivants :

	Inscriptions reçues à la FNCCR avant le 31 août 2008	Inscriptions reçues à la FNCCR après le 31 août 2008
Collectivités adhérentes à la FNCCR - par personne	80 euros	120 euros
Autres (non adhérents) - par personne	150 euros	200 euros

- Le séminaire est réservé aux responsables des collectivités (élus et leurs collaborateurs). Un nombre limité de spécialistes de la gestion des services publics locaux (service de l'Etat, agences de l'eau, enseignants, chercheurs, bureaux de conseil des collectivités) pourront être admis.
- Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée à la FNCCR, et dans la limite des places disponibles.
- En cas d'annulation d'une inscription parvenant à la FNCCR avant le 5 septembre 2008, une somme de 30 euros reste acquise à la FNCCR (frais administratifs) et le solde du montant de l'inscription sera remboursé. Les annulations d'inscription non parvenues à la FNCCR avant le 5 septembre 2008 ne donneront lieu à aucun remboursement.
- Les inscriptions sont nominatives mais, en cas d'empêchement, il est possible de substituer un autre responsable de la collectivité à la personne inscrite. Le remplacement par une personne extérieure à la collectivité n'est pas autorisé.

Séminaire des régies d'eau et d'assainissement **(Grenoble, le jeudi 18 septembre 2008)**

Bulletin d'inscription (remplir un bulletin par participant)

à retourner à la FNCCR, 20 bld de Latour-Maubourg, 75007 Paris

PARTICIPANT :

☐ Mme ☐ Melle ☐ M. (Nom / Prénom) :

.....

Fonction :

Collectivité ou établissement :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

FRAIS D'INSCRIPTION : indiquer le montant applicable :.....

☐ collectivité adhérente à la FNCCR

- 80 euros (si le bulletin d'inscription parvient à la FNCCR avant le 31 août 2008)
- 120 euros (si le bulletin d'inscription parvient à la FNCCR après le 31 août 2008)

☐ autres cas (non adhérents)

- 150 euros (si le bulletin d'inscription parvient à la FNCCR avant le 31 août 2008)
- 200 euros (si le bulletin d'inscription parvient à la FNCCR après le 31 août 2008)

PAIEMENT :

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FNCCR (joint au présent bulletin d'inscription)

☐ par mandat administratif ou virement au compte de la FNCCR, en indiquant sur le mandat ou virement **le nom de la personne inscrite et la mention : « séminaire du 18/09 »** :

code banque : 20041 code guichet : 00001 n° de compte : 0140763J020
clé : 69 La Banque Postale – Centre de Paris

DEMANDE DE FACTURE (éventuellement) :

Souhaite recevoir une facture établie par la FNCCR : ☐ oui ☐ non

Le cas échéant, adresse précise à laquelle la facture doit être envoyée (si elle est différente de l'adresse figurant ci-dessus)

.....

.....

.....

Date : Signature : Cachet de la collectivité
(ou de l'établissement)